

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Autorité parentale

Ce dossier expose l'ensemble des droits et et devoirs que les parents ont à l'égard de leur enfant mineur. Ceux-ci correspondent à l'autorité parentale .

- [Exercice](#)
- [Délégation](#)
- [Tutelle](#)
- [Retrait](#)
- [Émancipation](#)

Questions – Réponses

- [Enfant reconnu tardivement : quelles conséquences sur l'autorité parentale ?](#)
- [Droit à l'image de l'enfant : quelles sont les obligations des parents ?](#)
- [Les parents sont-ils responsables de leur enfant majeur ?](#)
- [Un enfant est-il responsable des dettes de ses parents ?](#)
- [Est-on obligé d'aider son parent ou son beau-parent qui est dans le besoin ?](#)
- [Quelle est la valeur juridique du baptême civil ?](#)
- [Qu'est-ce que l'aide éducative à domicile \(AED\) pour les familles en difficulté ?](#)
- [Que peut faire un jeune avant 18 ans ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Séparation des parents](#)
- [Placement d'un enfant](#)
- [Adoption](#)
- [Naissance et filiation](#)
- [Autorisation de sortie du territoire \(AST\)](#)

Pour en savoir plus

- [Reconnaissance des jugements sur la responsabilité parentale rendus en Europe](#)
Source : Commission européenne

Services en ligne

- [Déclaration conjointe d'exercice en commun de l'autorité parentale](#)
Formulaire
- [Requête au juge des tutelles aux fins d'autorisation d'un acte dans le cadre d'une administration légale](#)
Formulaire
- [Requête au juge des tutelles aux fins de contrôle dans le cadre d'une administration légale](#)
Formulaire
- [Requête au juge des tutelles en cas de désaccord sur un acte dans le cadre d'une administration légale](#)
Formulaire
- [Requête au fins de convocation du conseil de famille d'un mineur](#)
Formulaire
- [Demander un certificat \(article 39\) – Reconnaissance d'un jugement étranger concernant un divorce ou l'exercice de l'autorité parentale](#)
Formulaire

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00